

le traitement de la tuberculose et des maladies vénériennes, ainsi que les soins dentaires aux enfants de moins de 17 ans et l'hospitalisation des malades mentaux. Le diagnostic du cancer est assuré. Les résidents indigents sont assurés des soins médicaux, dentaires et optiques ainsi que des soins généraux à l'hôpital.

Des régimes d'assurance-hospitalisation sont entrés en vigueur en 1960 au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

## Section 4.—Statistique des hôpitaux et de la santé

Les renseignements statistiques actuels sur la santé des Canadiens se limitent aux séries bien établies et hautement uniformisées sur la mortalité, les maladies transmissibles et les institutions, séries qui existent depuis longtemps, et aux séries récemment établies sur l'application du programme fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation pp. 263-264). Les autres statistiques sur la santé nationale en sont encore à leur début. Jusqu'à présent, l'Enquête sur la maladie au Canada (1950-1951) est la seule source de renseignements sur la maladie en général, les services de santé et les dépenses personnelles pour soins de santé. D'autres études portent sur des soins particuliers ou sur certains groupes de la population, soit la maladie dans le Service civil et l'activité de l'Ordre des infirmières Victoria. Une bonne part des renseignements statistiques proviennent aussi des provinces ou d'autres sources intéressées à la santé.

La statistique des causes de décès paraît au chapitre sur la statistique de l'état civil (pp. 206-208), la statistique hospitalière à la sous-section 1 qui suit, et la statistique des maladies à déclaration obligatoire et celle de la maladie dans le Service civil à la sous-section 2. L'Annuaire de 1955 renferme un bref exposé de la portée et des méthodes de l'Enquête sur la maladie (1950-1951) et les éditions de 1955, 1956 et 1957-1958 présentent une partie des résultats. Les résultats détaillés de l'Enquête ont paru dans les bulletins (n<sup>os</sup> de catalogue 82-501F à 82-511F).

### Sous-section 1.—Statistique hospitalière\*

En 1960, le Canada comptait 1,372 hôpitaux actifs de tous genres d'une capacité théorique de 189,278 lits (berceaux non compris), soit 1,040 hôpitaux généraux (96,925 lits), 81 hôpitaux pour maladies mentales (61,042 lits), 62 sanatoriums pour tuberculeux (13,684 lits) et 189 hôpitaux pour des catégories spéciales de malades (17,627 lits). Par suite du reclassement récent des installations et services, un certain nombre d'institutions vouées exclusivement à la garde ou aux soins à domicile ont disparu de la liste des «hôpitaux» pour les fins de la statistique.

Dans les tableaux de la présente sous-section, le classement des hôpitaux se fait suivant deux méthodes: suivant l'appartenance (hôpitaux publics, privés ou fédéraux) et suivant l'affectation (hôpitaux généraux, pour maladies mentales, pour tuberculeux et autres). Les tableaux 8 et 9 utilisent à la fois les deux méthodes pour indiquer, suivant la province, les hôpitaux de chaque catégorie et leur capacité.

En 1960, trois hôpitaux sur quatre étaient des hôpitaux généraux (consacrés au traitement des maladies les plus diverses). Seulement deux des provinces, le Québec et l'Ontario, avaient une plus faible proportion d'hôpitaux généraux que l'ensemble de la nation. En 1960, le Canada comptait 108.5 lits pour 10,000 habitants; les provinces des Prairies, le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires en comptaient plus, et les autres provinces, moins.

\* Rédigé à la Section des institutions de la Division de la santé et du bien-être du Bureau fédéral de la statistique. Le détail se trouve dans les publications suivantes: *La statistique des hôpitaux* vol. I à VIII (n<sup>os</sup> de catalogue 83-210 à 83-216); *La statistique de l'hygiène mentale* (n<sup>o</sup> 83-204) et *Supplément financier* (n<sup>o</sup> 83-205); *La statistique de la tuberculose* (n<sup>o</sup> 83-206) et *Supplément financier* (n<sup>o</sup> 83-207).